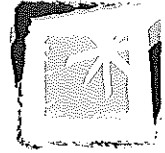


N° DEL/2026-028



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 9 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 3 mars 2026

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (34) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, M. GONCALVES Jean-François, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (4) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Grille de tarifs des séjours 2026

M. le Président informe le Conseil que le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes va organiser trois séjours durant les vacances scolaires en 2026.

Il propose d'approuver les tarifs présentés ci-dessous :

QF	Tarif CC VEM	Tarif Hors CC VEM (+20%)
	Par jour et par enfant	
0>500	32,00 €	38,40 €
501>800	35,00 €	42,00 €
801>1000	36,00 €	43,20 €
1001>1200	40,00 €	48,00 €
1201>1500	42,00 €	50,40 €
1501>1700	45,00 €	54,00 €
1701 et +	48,00 €	57,60 €

M. le Président rappelle que les séjours sont en partie financés par la CAF dans le cadre du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale et du Forfait Qualité Rénové. La participation des familles représente environ 30% du prix du séjour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la grille tarifaire des séjours 2026,
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 mars 2026**

Le Président,



Charles FERRÉ

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Ventadour

Commune de
Lapleau
350
Lapleau
05 27 69 26